

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 27 JUILLET 2020

L'an deux mil vingt, le 27 juillet, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué le 30 juin s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de M. Jacques DELATTRE.

Présents : tous les membres en exercice

Absent : Mr David CREPIN

Procuration : Mr Olivier VIVIEN a donné procuration à Mr Jacques DELATTRE et Mr Claudy DEGAND a donné procuration à Mme HENQUEZ Emeline

La séance ouverte, Monsieur le Maire présente l'ordre du jour.

Madame HENQUEZ Emeline est nommée secrétaire.

DELIBERATIONS du 27 juillet 2020

Objet : subvention à l'association ruban rose

Monsieur le maire demande de voter pour ajouter une subvention supplémentaire au budget primitif 2020 concernant l'association les rubans roses dont le siège se trouve à Lumbres ; après en avoir délibéré par 8 voix pour, 6 abstentions et 0 contre, le conseil municipal décide d'ajouter une subvention d'un montant de 150 € à l'association les rubans roses et charge Mr le Maire de faire le nécessaire pour verser la subvention à l'association.

Objet : demande de subvention à la FDE

Monsieur le maire explique que pour faire les travaux de réfection concernant l'éclairage publique, une subvention peut être sollicitée auprès de la FDE – la Fédération Départementale de l'Energie. Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal charge Mr le Maire de faire le nécessaire avec le devis qu'il aura choisi avec la commission de travaux pour obtenir une subvention auprès de la FDE.

Objet : Prime Energie

Monsieur le maire signale qu'il a reçu un dossier le 17 juillet pour l'attribution d'une prime d'énergie à hauteur de 5 636 € concernant l'éclairage publique. Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal émet un avis favorable à ce dossier et charge Mr le Maire de faire le nécessaire avec le devis qu'il aura choisi avec la commission de travaux pour obtenir la prime d'énergie.

Objet : présentation des différents devis pour la réfection de l'éclairage publique

Monsieur le maire présente les devis pour la réfection de l'éclairage publique et pour la même prestation.

- Entreprise BLOT à Wizernes pour 39 981,69 € HT.
- Entreprise GTI à Lapugnoy pour 42 380,00 € HT.
- Entreprise MERLOT à Bourthes pour 54 288,52 € HT

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal charge Mr le Maire de réunir sa commission de travaux voirie et de choisir l'entreprise qui sera la mieux adaptée pour effectuer la rénovation de l'éclairage publique.

Objet : dossier 2020-00738 – Subvention FARDA – Aménagement du parking rue Bernard chochoy

Monsieur le maire présente le courrier reçu de la Maison du Département de Lumbres pour l'opération : création d'une aire de stationnement multifonctionnelle aux abords de l'église et de l'école.

Montant des travaux 119 214 € - Taux subvention 25 % - Montant de la subvention départementale 29 804 €.

Il y a lieu de délibérer afin d'accepter la participation financière du département.

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal accepte la participation financière et autorise Mr le Maire à l'exécution des travaux du parking.

Divers :

- Pour l'éclairage public, Monsieur le Maire va se renseigner auprès de la CCPL afin d'obtenir des aides financières. Il demande à Mr Patrice CAUX s'il peut nous fournir des plans pour l'aménagement du parking rue Bernard Chochoy et de la RD192.
- Les membres du jury des maisons et balcons fleuris sont Mmes DEMEULEMEEZTER Roselyne, CHABOTIER Ingrid et Mrs CAUX Patrice, CARDON Jérémy. Le passage aura lieu jeudi 30 juillet à 19 h afin de noter les inscrits à ce concours.
- Au site internet de la Commune sera signalé que la RD192 rue Bernard Chochoy sera barrée du 12 au 13 août de 18 h à 6 h pour des travaux, une déviation sera mise en place.
- En cette période de vacances, il faut rester vigilant, prudent car des cambriolages ont été recensés dans le secteur de Lumbres.
- Mr Jean-Pierre GASPART revient sur un sujet dont il a déjà évoqué auparavant, pourrait-on faire une rampe pour les personnes à mobilité réduite à l'entrée de l'église aux marches ? Mr le Maire va s'en occuper avec Roger.
- Mr le Maire a su que Mme Nicole DE JONGHE a cessé ses fonctions auprès de l'église, il demande qui est maintenant responsable de l'église ? Mme DEMEULEMEEZTER Roselyne dit que pour l'instant, il n'y a personne. Que Mme Annick DAVID va reprendre le nettoyage mais qu'il lui faut des produits et du matériel d'entretien. Mr le Maire demande à Mr Roger VENDEVILLE si son épouse Béatrice peut prendre la responsabilité de l'église ? Mr VENDEVILLE Roger ne souhaite pas que Béatrice soit la responsable de l'église mais il propose à Mr le Maire de lui demander quand même son avis ? Sinon, il faudra voir qui peut-être responsable pour la clef, ouvrir en cas de nécessité et de toute la gestion (les cloches) etc.. Pour éviter que l'humidité s'installe, il faut mettre du chauffage l'hiver ou bien aérer lors de beau temps et plus souvent. Mr le Maire demande de faire un grand nettoyage surtout dans la sacristie.
- Mme DEMEULEMEEZTER Roselyne signale que l'inter-villages aura lieu le dimanche 22 août 2021 à Wavrans. Lors de la cérémonie du 14 juillet dernier, elle a remis un chèque à l'association les rubans roses du pays de Lumbres, une belle action auprès de l'association. Aussi, elle demande si cette association peut prétendre à une subvention par la Commune d'Elnes ? Mme CHABOTIER rappelle que le siège est à Lumbres et que cette association à déjà une subvention. Mr VASSEUR Bernard pense qu'il faut limiter les subventions et s'arrêter aux associations du village. Une délibération est prise.
- Mme HENQUEZ Emeline demande ce qu'il peut être fait à la fresque sur le mur du préau de l'école ? Il faut la rafraichir. Mr le Maire lui répond qu'il faut s'adresser auprès des parents d'élèves ou le directeur. Mme HENQUEZ Emeline s'est renseignée auprès de l'association Mathieu pour le sourire d'un enfant qui a déjà travaillé avec un graphisme, elle a pris contact cependant le tarif est élevé. Il faudrait repeindre en blanc, et que les enfants puissent refaire leur main, ou autre chose ?
- Mr CARDON Jérémy signale que les rivets sont cassés à la box en carton. Mme CHABOTIER Ingrid l'a déjà signalé à la ccpl.
- Mr VENDEVILLE Roger va appeler la ccpl pour le conteneur à verres (bouteilles) car pleine.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures 40.